

TRANSPORTS



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon l'article 17 de la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire et les articles 10 à 15 de son Règlement du 19 avril 2016, les élèves ont droit à un transport gratuit dans la mesure où celui-ci est reconnu. Un transport d'élèves de l'école primaire (1^{ère} à 8^{ème} HarmoS) est reconnu si les élèves ont à parcourir une distance d'au moins 2.5 km pour se rendre à l'école ou, sans égard à la distance à parcourir, si la circulation piétonnière est particulièrement dangereuse. Lorsqu'un transport collectif ne peut être organisé, les parents ont la possibilité de déposer auprès du Conseil communal une demande d'indemnités pour l'utilisation de leur véhicule privé.

TRANSPORT DES ÉLÈVES ENTRE FRUENCE ET CHÂTEL-ST-DENIS

Les enfants domiciliés à Fruence et à la Route de Montreux ont la possibilité d'emprunter le bus de ligne des tpf (Les Paccots-Châtel-St-Denis), munis d'un abonnement que les parents se procurent à leurs frais auprès de la gare tpf.

Les élèves de l'école des Pléiades sont déposés et repris à l'arrêt Châtel-Centre. Le chemin piétonnier à emprunter entre l'arrêt et l'école est décrit au verso du présent bulletin.

Les élèves de l'école du Lussy montent dans un **bus de renfort** (voir horaire du bus des Paccots) et seront déposés par celui-ci au Lussy. Pour se déplacer entre Lussy et Châtel-Centre et inversement, les élèves sont munis d'un abonnement réalisé par les tpf (carte blanche), selon une liste nominative établie par la Commune.

TRANSPORT DES ÉLÈVES DOMICILIÉS À LA FRASSE ET DANS LES HABITATIONS ISOLÉES DU NORD DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Commune a mis en place ces transports, exclusivement scolaires, à ses frais, car le trajet est considéré comme dangereux. Les enfants concernés prennent ces transports selon l'horaire des bus de la Frasse et Prayoud, sans abonnement.

Elèves des écoles du Bourg et des Pléiades :

Le matin, tous les élèves domiciliés à la Frasse restent dans le même bus jusqu'à leurs écoles respectives.

A midi, l'après-midi et le soir, les élèves des écoles du Bourg et des Pléiades domiciliés à la Frasse changent de bus à Prayoud-Laiterie. Ils y prennent le bus Prayoud-Châtel-Lussy, selon l'horaire mentionné ci-après.

*****ATTENTION*****

Le matin, les enfants de « **La Maraîche** » sont pris par le bus venant de St-Martin, à **7h31**. **Les élèves qui sont scolarisés au Bourg changent de bus à Prayoud**, selon les horaires ci-dessous. Les élèves du Lussy sont déposés directement au Lussy.

Elèves de l'école du Lussy :

Pour tous les trajets, les élèves de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse restent dans le bus scolaire de la Frasse qui les y déposera/reprendra.

ATTENTION

Le matin, les élèves qui prennent le bus à l'arrêt « **Le Charavet** » et « **Les Marais** » sont pris par le bus en provenance de Besencens, transportant des élèves du Cycle d'orientation, selon l'horaire suivant :

Châtel, Le Charavet	07:34
Châtel, Les Marais 71	07:37
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:39
Châtel-St-Denis, Bourg	07:50

TRANSPORT DES ÉLÈVES DOMICILIÉS À PRAYOUD

Pour tous les trajets, les élèves domiciliés à Prayoud prennent le bus scolaire Prayoud-Bourg-Lussy, selon l'horaire mentionné ci-après.

TRANSPORTS DES ÉLÈVES DOMICILIÉS AUX PACCOTS

Le matin, deux bus de renfort roulent devant le bus de ligne en raison du nombre important de passagers. **Les élèves de l'école du Lussy prennent un des deux bus de renfort, qui roulent jusqu'au Lussy.** Voir horaire du bus des Paccots mentionné ci-après. Il est à relever que durant la belle saison (entre les vacances de Pâques et celles d'octobre), un des deux bus de renfort du matin démarre sa course à Borbuintze et l'autre aux Rosalys. Il y a donc 3 bus à partir de Paccots-Centre. Durant l'hiver (entre les vacances d'automne et celles de Pâques), les 2 bus de renfort partent des Rosalys. Il y a ainsi 3 bus le matin à partir des Rosalys. En principe les élèves de l'école des Pléiades prennent un bus de renfort afin d'éviter d'être mélangés avec les élèves du CO et les usagers dans le bus de ligne, lequel termine sa course à la gare de Châtel-St-Denis.

A midi, l'après-midi et le soir, la ligne est dédoublée par un bus de renfort. Les élèves de l'école du Lussy prennent le bus de renfort qui roule jusqu'au Lussy. Voir horaires des bus des Paccots ci-après.

La Commune prend en charge ce transport car la distance entre les Paccots, où il n'y pas d'école, et les écoles de Châtel-St-Denis dépasse 2.5 km. Les enfants empruntent ces bus, munis d'un abonnement SwissPass. **Les élèves qui ont déjà un SwissPass le conservent.** Celui-ci sera réactivé pour l'année 2023-2024. Les parents de **nouveaux élèves** sont invités à déposer au guichet de la **gare de Châtel-St-Denis** une **photo respectant les critères du document ci-joint, d'ici au 14.07.2023.**

Les élèves des écoles des Pléiades sont déposés et repris à Châtel-Centre (ancienne gare). Le chemin piétonnier à emprunter entre l'arrêt et l'école est décrit au verso du présent bulletin.

Une accompagnante adulte engagée par la Commune accompagne les élèves 1H-2H entre l'arrêt de bus Châtel-Centre et l'école des Pléiades, et inversement. **Pour le bon fonctionnement de ce service, les parents sont priés d'inscrire leur enfant au moyen du formulaire annexé, à retourner au Service des écoles, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis, jusqu'au vendredi 4 août 2023.** Toute absence (maladie ou autre) doit impérativement être annoncée à l'avance au numéro 075 432 07 37.

Transports des élèves de l'école du Lussy

Les élèves domiciliés à la Frasse ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy, selon l'horaire ci-après.

Les élèves domiciliés à Prayoud prennent le bus scolaire Prayoud-Châtel-Lussy, selon l'horaire ci-après.

La Commune a mis en place une ligne scolaire qui relie Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et Châtel-Centre (ancienne gare), et inversement, de manière à décharger le bus de la Frasse entre Prayoud et l'école du Bourg, ainsi que pour véhiculer jusqu'au Lussy les élèves domiciliés aux Paccots. Des abonnements de bus sont offerts à d'autres élèves de l'école du Lussy, selon leur lieu de domicile, ceci à bien plaisir. La Commune a décidé d'une liste de rues de domicile donnant droit à un abonnement afin que chaque élève ait à effectuer un temps de marche raisonnable. Les élèves les plus éloignés de l'école auront à marcher jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche, à savoir Châtel-Centre (ancienne gare) ou école du Bourg. Voir l'horaire du bus scolaire Prayoud-Châtel-Lussy mentionné ci-après. Les parents des ayants droit sont avertis personnellement par écrit, par le Service des écoles. Pour les élèves n'ayant encore jamais bénéficié de ce bus, **une photo passeport doit être fournie à la gare de Châtel-St-Denis, d'ici au vendredi 14 juillet.**

Dès le lundi 21 août, l'abonnement sera envoyé par la Commune au domicile de l'élève, accompagné d'une facture d'émolument se montant à CHF. 13.--.

Les élèves qui n'ont pas le droit à l'abonnement de bus se rendent à l'école à pied, à vélo ou à trottinette, sous la responsabilité de leurs parents.

Tous les élèves détenteurs d'un abonnement annuel ou mensuel doivent le présenter à tout agent ou chauffeur de bus chargé du contrôle des titres de transport.

L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.

Les titres de transports sont référencés sur SwissPass. La carte plastique sera expédiée directement au domicile de l'élève (pour les élèves domiciliés aux Paccots). Le nom, prénom, la photo et date de naissance sont imprimés sur ce support. Les prestations chargées sur le SwissPass sont consultables sous www.swisspass.ch. Les duplicatas peuvent être commandés dans un point de vente CFF, TPF ou BLS desservi, par téléphone au contact Center CFF +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min) pour CHF 30.--.

Bus scolaire Prayoud - Châtel – Lussy	matin		après-midi	
	aller	retour	aller	retour
Prayoud, Laiterie	07:34	11:58	13:06	15:35
Prayoud, ch. de Villard	07:35	11:57	13:07	15:34
Prayoud, ch. du Clou	07:36	11:57	13:07	15:34
Châtel-St-Denis, Bourg	07:40	11:52	13:10	15:29
Châtel-St-Denis, centre	07:44	11:48	13:14	15:25
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:50	11:41	13:20	15:18

Bus scolaire La Frasse	matin		après-midi	
	aller	retour	aller	retour
La Frasse, restaurant	07:27	12:08	12:59	15:44
La Frasse, croisée du Rotzé	07:28	12:05	13:00	15:41
Châtel, Le Maudens	07:30	12:03	13:02	15:39
Châtel, croisée rte de Prautey	07:31	12:01	13:03	15:37
Châtel, croisée rte du Mollard	07:32	12:00	13:04	15:36
Prayoud, Laiterie	07:34	11:58	13:06	15:34
Châtel, ch. de Villard	07:35	11:57	13:07	15:33
Châtel, ch. du Clou	07:36	11:57	13:07	15:33
Châtel, Le Boiteux			13:09	
Châtel, croisée rte la Maraiche	07:31*	11:55	13:11	15:31
Châtel, Le Boiteux		11:53		15:29
Châtel, Les Marais 71		11:51	13:14	15:27
Châtel-St-Denis, Halle triple		11:49	13:16	15:25
Châtel-St-Denis, Bourg	07:40	11:40	13:25	15:16
Châtel-St-Denis, centre	07:44			
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:50			

* Les élèves qui sont scolarisés au Bourg changent de bus à Prayoud, selon les horaires ci-dessus. Les élèves du Lussy sont déposés directement au Lussy.

Les Paccots – Châtel-St-Denis	MATIN						APRES-MIDI			
	Bus renfort 1*	Bus renfort 1**	Bus renfort 2	Aller	Retour	Retour	Aller	Aller	Retour	Retour
				Bus ligne	Renfort	Ligne	Ligne	Renfort	Renfort	Ligne
Les Paccots, La Borbuintze	07:16									
Les Paccots, Les Vérollys	07:17									
Les Paccots, La Saira	07:17									
Les Paccots, Les Rosalys		07:17	07:17	07:20	12:04	12:06	12:52	12:55	15:45	15:47
Les Paccots, Moille au Critsou		07:18	07:18	07:21	12:01	12:03	12:53	12:56	15:41	15:43
Les Paccots, Ermitage		07:19	07:19	07:22	12:00	12:02	12:54	12:57	15:40	15:42
Les Paccots, village	07:19	07:20	07:20	07:23	11:59	12:01	12:55	12:58	15:39	15:41
Châtel-St-Denis, Les Moilles	07:20	07:21	07:21	07:24	11:55	11:57	12:56	12:59	15:35	15:37
Châtel-St-Denis, Les Creuses	07:21	07:22	07:22	07:25	11:54	11:56	12:57	13:00	15:34	15:36
Châtel-St-Denis, Le Scé	07:23	07:24	07:24	07:27	11:53	11:55	12:59	13:02	15:33	15:35
Châtel-St-Denis, Fruence	07:26	07:27	07:27	07:30	11:55	11:54	13:02	13:05	15:32	15:34
Châtel-St-Denis, Pontille	07:27	07:28	07:28	07:31	11:51	11:53	13:03	13:06	15:31	15:33
Châtel-St-Denis, L'Epine	07:27	07:28	07:28	07:31	11:51	11:53	13:03	13:06	15:31	15:33
Châtel-St-Denis, Bellière	07:28	07:29	07:29	07:32	11:50	11:52	13:04	13:07	15:30	15:32
Châtel-St-Denis, centre	07:31	07:32	07:32	07:35	11:48	11:50	13:07	13:10	15:28	15:30
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:38	07:39	07:39		11:41			13:17	15:21	

Bus renfort 1* : Depuis la rentrée des vacances Pâques jusqu'aux vacances d'automne

Bus renfort 1** : Depuis la rentrée des vacances d'automne jusqu'aux vacances de Pâques

Numéro de téléphone de la Gare de Châtel-St-Denis : 026 351 02 00

Règles de comportement à respecter par l'élève

1. Aux abords des arrêts de bus

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus car le conducteur ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondances, etc.).
- Ne t'assieds pas sur le trottoir et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteurs).
- Ne bouscule pas tes camarades car ils pourraient tomber sur la chaussée au moment du passage du bus.
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute).
- Attends l'arrêt complet du bus avant de commander l'ouverture des portes.
- Si la porte du bus est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre, éloigne-toi d'abord de la route.

2. La montée dans un bus

- Même si la porte est déjà ouverte et que le bus est équipé à l'extérieur de boutons de commande d'ouverture des portes, appuie à nouveau sur ce bouton pour éviter que les portes ne se referment sur toi.
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus.
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au conducteur en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale).
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageurs.

3. A l'intérieur du véhicule

- Cède ta place assise aux personnes adultes.
- Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout.
- Ne stationne pas sur les marches; tu peux gêner le passage d'autres voyageurs; tu risques de te faire coincer par les portes, de te blesser et de bloquer le fonctionnement des portes (le bus ne démarre plus).
- Ne t'amuse pas avec la poignée de secours, tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes avec tout ce que cela implique comme risque pour les passagers.
- Respecte l'interdiction de fumer.
- Respecte les autres usagers et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme, de mousse découpée).
- Ne chahute pas.
- Il faut que le bus devienne un espace convivial et sympathique en passant par le respect de chacun. Il ne faut pas oublier que c'est un espace public où chacun a le droit de se sentir à l'aise et en sécurité.

4. A la sortie du bus

- Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « Demande d'arrêt ».
- Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt du véhicule.
- Ne bouscule pas les autres usagers.

5. Précautions pour traverser la route

- Ne traverse jamais la chaussée devant le bus sauf s'il y a un passage pour piétons. Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet
- Ne traverse qu'après t'être assuré que la chaussée est libre.
- Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée ou un arrêt de bus.

Suivi des cas de comportement délictueux

Si les règles du jeu ne sont pas respectées, le personnel (conducteurs, chefs de gare, contrôleurs) est habilité à intervenir. Les sanctions peuvent aller de la simple réprimande au dépôt de plainte en passant par le retrait de l'abonnement.

Dans le cas d'agression, de déprédations, d'actes de vandalisme, les personnes fautives seront immédiatement dénoncées aux autorités compétentes et plainte sera déposée. Il en sera de même pour les cas où les auteurs de tels actes ne seraient pas connus. Il s'en suivra alors une enquête menée par la Police. Lorsqu'une plainte est déposée, les coupables feront l'objet d'un jugement pénal et peuvent être condamnés à l'amende et/ou à la détention. Dans tous les cas, avec ou sans plainte, l'entreprise émettra ses prétentions civiles pour les dommages causés.

Dans les cas de peu d'importance et de retrait d'abonnement, sans qu'il y ait dommage à la propriété, une lettre de mise en garde vous sera adressée. Un double de cette dernière devra nous être retourné muni de votre signature et de celle de votre enfant.

De plus, pour tous les cas qui nous seront signalés, le Conseil communal en sera immédiatement informé.